

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUN 2015**

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,  
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE,  
Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absent :

Secrétaire de séance : Céline BACCONNIER

Ordre du jour

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- Transfert à la CAPCA de la compétence « aménagement numérique »

**FINANCE**

- Tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- Changement de matériel de voirie

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- Cantine scolaire – passage en liaison froide prévu à compter du 1/09/2015.
- Effectif 2015/2016
- Participation financière des enfants scolarisés à Privas

**PERSONNEL**

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

**FONCIER**

- Acquisition parcelle lieudit Greylas pour passage piétonnier
- Transfert de voirie – les Micocouliers 1 – complément à la décision du 2/04/2015

**TRAVAUX**

- Compte rendu des travaux en cours
- Réaménagement cuisine salle « les Coirons »

**QUESTIONS DIVERSES**

- Motion pour la sauvegarde des libertés locales (AMRF)
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- Adhésions au SDEA
- Divers

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H15.

**GESTION INTERCOMMUNALE**

- Transfert à la CAPCA de la compétence « aménagement numérique »

Le Maire informe l'assemblée de la décision du Conseil Communautaire de la CAPCA, en date du 27 mai 2015, de prendre la compétence « aménagement numérique » avec une demande d'adhésion au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

Il rappelle que, dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique du territoire régie par le contrat de Délégation de Service Public signé avec le syndicat mixte ADN, ADTIM vient de terminer le déploiement du réseau fibre optique. Pour les travaux de raccordement jusqu'aux particuliers, la CAPCA pourrait être porteur du dossier, à condition d'avoir la compétence « aménagement numérique ». Chaque commune membre a 3 mois, à compter de la notification (9/06/2015), pour délibérer à son tour. A défaut sa décision sera réputée favorable. Un comité de pilotage sera constitué pour suivre cette opération.

(si commission JP CHABAL Y CARLE JP BEAUTHEAC)

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au transfert de cette compétence et propose d'être représenté au comité de pilotage par MM BEAUTHEAC, CHABAL et CARLE)

**FINANCE**

- Tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Maire rappelle que le prix de la cantine ne variera pas. A titre commercial le prestataire, la société API, n'appliquera pas le pourcentage d'augmentation de 1.46 %.

Il présente la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires pour la rentrée scolaire 2015 :

| <u>Horaires scolaires</u>     | Lundi         | Mardi         | Mercredi     | Jeudi         | vendredi      |
|-------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Matin                         | 8h30 / 11h45  | 8h30 / 11h45  | 8h30 / 11h30 | 8h30 / 11h45  | 8h30 / 11h45  |
| Après-midi                    | 13h30 / 15h30 | 13h30 / 15h30 |              | 13h30 / 15h30 | 13h30 / 15h30 |
| <u>Horaires périscolaires</u> | 15h30 / 16h30 | 15h30 / 16h30 |              | 15h30 / 16h30 |               |

Compte tenu de cette nouvelle organisation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs périscolaires suivants, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

|                                  |   |                             |
|----------------------------------|---|-----------------------------|
| <b>PRESTATIONS</b>               |   |                             |
| <b>Rappel CANTINE</b>            | Inchangés - 3.30 € (Alissas/Rochessauve) / autres extérieurs 4.50 € |                             |
|                                  |   |                             |
| <b>GARDERIES</b>                 | <b>HORAIRES</b>   | <b>TARIFS</b>               |
| MATIN                            | 7h30-8h20   | 0.70 €                      |
| MIDI                             | 11H30 ou 11H45-12H15 / 13H-13H20                                    | Gratuite                    |
| SOIR (lundi-mardi-jeudi)         | 15H45-16H30 / 16H45-18H   | 0.50 chacune                |
| Pour les enfants qui bénéficient | du soutien scolaire de 15h30 à 16h la garderie                      | sera gratuite jusqu'à 16h30 |
| SOIR (vendredi)                  | 15H45-18H   | 0.70 €                      |
| <b>TAPS</b> (lundi/mardi/jeudi)  | 15H30-16H30   | 1 €                         |

- Changement de matériel de voirie

Compte tenu de l'utilisation régulière de la balayeuse, le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un matériel plus performant. Après négociation, la Société D.PERIE propose une balayeuse compacte articulée HAKO 1250 avec reprise de la balayeuse HAKO 1200 pour 31 200 euros TTC.

Le Maire précise que le budget peut supporter cette dépense sachant que certaines opérations prévues ne se réaliseront pas.

Le Conseil Municipal est favorable à l'achat de ce matériel et décide d'intégrer au budget la reprise du matériel par la décision modificative suivante : Section Investissement – inscrire 31 200 € TTC en dépense au 2182 et en recette au 024.

- Le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux de mise aux normes et aménagement de la salle « Les Coirons » n'a pas été retenu pour l'instant. Il pourrait être rediscuté à l'automne s'il existe des reliquats financiers non utilisés par les communes dont les projets ont été retenus.

Par ailleurs un tableau récapitulatif des différents concours financiers globaux versés par l'état pour le département de l'Ardèche a été adressé par M Le préfet à toutes les communes. Il fait apparaître que les dotations de 2013 à 2014 ont connu une hausse de 2.8 %.

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

- Cantine scolaire – passage en liaison froide prévu à compter du 1/09/2015

Le Maire rappelle que les 4 août et 13 novembre 2014, il avait été évoqué avec M CHAIX, directeur régional Drôme Ardèche de la société API, la livraison des repas en liaison froide. Sachant que plusieurs communes du bassin utilisent ou vont utiliser ce service à la prochaine rentrée scolaire, il souhaite qu'Alissas en fasse de même.

- Principes de ce fonctionnement : 3 étapes – refroidissement des préparations culinaires – stockage – livraison sur cantine. Selon les services sanitaires, la liaison froide est la plus sécurisante pour la qualité bactériologique.
- Avantages : moins de manipulation – produits de meilleure qualité – pas de risque de renverser les plats – pas d'investissement à prévoir – type de liaison validée et préférée par les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Il est moins dangereux de remettre un produit en température que de le tenir au chaud.
- Inscriptions au mois pour les usagers du service. Le prestataire fournira les menus sur ½ trimestre.

Le Conseil Municipal valide la solution proposée. Le Maire précise qu'une réunion est prévue le mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 16h30 pour l'agencement de l'office. Mise à disposition gratuite par API de fours de remise en température et armoire froide positive.

- Effectif 2015/2016

Le Maire informe l'assemblée que fin mai, 201 élèves étaient recensés pour la rentrée.

PS2 – 17 / MS – 23 / GS – 32 / CP – 18 / CE1 – 29 / CE2 – 27 / CM1 – 28 / CM2 – 27.

Il précise que les effectifs sont en baisse depuis 3 ans.

- Participation financière des enfants scolarisés à Privas

Pour la prochaine rentrée scolaire, la commune de Privas a décidé de la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles entre les communes de résidence et d'accueil. La participation financière pour un élève de maternelle sera de 1 348,06 euros et de 447,52 euros pour un élève d'élémentaire.

La commune est concernée pour un élève inscrit en CM2 à la rentrée à l'école Roger Planchon.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'application d'une participation financière pour les élèves inscrits à Alissas et résidants à Privas. Sur les 6 enfants concernés, 3 sont des cas dérogatoires (parents exerçant une activité professionnelle sur la commune) et 3 des cas de plein droit (fratrie ou poursuite de scolarité).

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du principe de répartition des dépenses de fonctionnement de l'école Pierre Vincent avec les communes de résidence à partir de la prochaine rentrée scolaire.

#### **PERSONNEL**

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

Le Maire rappelle le recrutement d'un agent contractuel pour l'année scolaire 2014/2015 consécutif à un accroissement temporaire d'activité – services périscolaire et culturel. Il souhaite qu'un recrutement soit à nouveau décidé, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015 compte tenu du nouvel emploi du temps scolaire qui a entraîné une modification des TAP. Il précise que les effectifs restent constants pour 2014 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent (entretien bâtiments et activités périscolaires principalement) pour une durée hebdomadaire de service de 34 heures maximum. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 du grade de recrutement.

## FONCIER

### • Acquisition parcelle lieudit Greylas

Dans le but de créer un chemin piétonnier pour faire communiquer l'aire de jeux avec le parking du lotissement « Le Provence », le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une bande de terrain d'environ 300 M2 appartenant à M BLANC Régis. Un document d'arpentage a été établi par M FAURE, géomètre. Jean Paul CHABAL a rencontré le propriétaire ainsi que le loueur du terrain. L'acquisition est proposée à 3 euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir l'emprise nécessaire à la création d'un chemin piétonnier selon le prix proposé ; autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et désigne Jean Paul CHABAL pour signer l'acte en la forme administrative.

### • Transfert de terrain – les Micocouliers 1 – complément à la décision du 2/04/2015

Le Maire rappelle que, le 2 avril dernier, l'assemblée a décidé du transfert de la voirie intérieure des micocouliers 1 dans le domaine communal. Il a été sollicité par Me SABATIER afin de rajouter 3 parcelles : les E 1337 et 1344 correspondant à l'élargissement de la VC 17 (alignement du lotissement par rapport à la voie communale 17) et la E 1354 parcelle sur laquelle est implanté un bassin de rétention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de la Société « 2 C AMENAGEMENT » le transfert des parcelles suivantes : E 1337 – E 1344 créées suite à l'alignement du lotissement par rapport à la VC 17 et E 1354 située à l'intérieur du lotissement sur laquelle est implanté le bassin de rétention, autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente, en précisant que les frais seront supportés par la Société « 2 C AMENAGEMENT »

### • Divers

○ Maison « consorts GOUNON » – Ardèche Habitat (anciennement Vivarais Habitat) a étudié un aménagement pour la création d'appartements. La commune est en attente de la faisabilité de l'opération.

○ Site MDG – EPOA a été sollicité par la CAPCA et la Commune pour procéder à la négociation en vue d'acquérir le terrain MDG.

## TRAVAUX

### • Compte rendu des travaux en cours

○ La Coutelle – l'entreprise MOMMEE a repris le fossé et le talus et a réalisé des coupes d'eaux et un enrochement béton. Pour terminer ce chantier l'entreprise COLAS devrait intervenir à partir du 6 juillet.

○ Toit végétalisé sur la salle Gournier – un contrat de maintenance a été signé, pour un an, avec l'entreprise MANIEBAT comprenant le nettoyage des évacuations, la taille des végétaux, la gestion du système d'arrosage, le désherbage des zones végétalisées et un apport d'engrais.

○ Suite à un dysfonctionnement des appareils, les éclairages de l'Eglise vont être remplacés par l'entreprise Rampa Energies. (L'intervention et le remplacement sont pris en garantie).

○ Berge du ruisseau de Comber – Un inspecteur, représentant l'Etat, est venu récemment contrôler la berge. Son avis sera rendu prochainement. Le Maire précise qu'un danger existe et qu'il serait bon de la sécuriser rapidement. Pour l'instant le Ministère de l'Intérieur sur les Dotations d'Action parlementaire et GRTGAZ financeraient les travaux. Restent en attente les subventions de l'Etat et du Département au titre des intempéries et de la CAPCA. Pour information les assurances des particuliers ont refusé de participer. Le Maire présente plusieurs devis HT : reprofilage du talus sur 30 ml – 1900 euros / un enrochement une berge (longueur 30 ml) – 13 000 euros / deux enrochements sur une berge (hauteur 3 m et longueur 60 ml) – 60 055 euros.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser le reprofilage du talus pour un montant de 1900€ en attendant la décision des autres financeurs potentiels.

### • Réaménagement cuisine salle « les Coirons »

Le matériel ayant quelque peu vieilli, le Maire a demandé un devis pour des réchauffes plats à la place du piano et un lave-vaisselle plus performant. L'utilisation du gaz sera supprimée.

## QUESTIONS DIVERSES

### • Motion pour la sauvegarde des libertés locales

Le Maire donne lecture de la motion adoptée à l'issue de l'assemblée générale des Maires ruraux de France, dimanche 19 avril dernier à Paris. Elle s'insurge contre la réduction de liberté d'action des élus locaux notamment en :

- réduisant progressivement à néant la clause générale de compétences des communes ;
- augmentant le nombre de compétences obligatoires (eau, assainissement, ordures ménagères, urbanisme....) et facultatives des intercommunalités
- organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Le Conseil Municipal, **approuve cette motion**, demande aux parlementaires de la prendre en considération et de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRe et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Maire propose la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ALISSAS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ALISSAS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour toutes ces raisons que **soutient la demande de l'AMF** que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

- Adhésions au SDEA

Le Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche informe les communes de l'adhésion des communes de LEMPS et BEAUVENE ainsi que du CCAS de RUOMS.

- Prochaines réunions

- ✓ 7 juillet 2015 – Syndicat Ouvèze-Payre – conseil syndical.
- ✓ 31 août 2015 – rencontre avec les entreprises d'Alissas

- Dates à retenir

- ✓ 23 juillet karaoké par comité des fêtes
- ✓ 5 septembre – forum des associations
- ✓ 19 septembre 2015 – spectacle par l'association Arti's'show
- ✓ 27 septembre 2015 – Hameau des Sciences à Chomérac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire, Jérôme BERNARD